

LIGNES DIRECTRICES DE RETOUR DES VÉHICULES







AVANT-PROPOS

Chère cliente, cher client,

Le présent catalogue de dommages a pour but de vous préparer à la restitution de votre camion IVECO à la fin de la durée d'utilisation.

Le véhicule restitué devra être en conformité avec sa description d'origine notamment en ce qui concerne les options, accessoires, équipements et ne comporter que des pièces préconisées par le constructeur.

Les exemples illustrés montrent non seulement les traces d'usure les plus fréquentes occasionnées par une utilisation normale du véhicule mais aussi les détériorations les plus fréquentes dues à une utilisation non conforme.

Les traces d'usure qui sont accompagnées d'un symbole vert dans les pages suivantes n'engendrent en principe aucun frais et ne font pas l'objet de coûts supplémentaires dans le cadre du décompte de fin de contrat.

Les dommages non acceptés sont marqués d'un symbole rouge. Tous les dommages sont détaillés dans un rapport d'expertise ordonné par lveco et réalisé lors d'une expertise contradictoire pour tout véhicule restitué. Les critères d'évaluation des dommages se basent sur le présent document.

Ce catalogue de dommages est disponible et consultable sur le site **www.oktrucks.fr.**Dans l'espoir d'une collaboration cordiale, nous vous souhaitons bonne route!

3

Votre équipe IVECO

CONDITIONS DE RESTITUTION

LIEU DE RESTITUTION

Les véhicules sont reversés sur les parcs de stockage ou en sites clients comme stipulés dans le protocole signé entre les parties. Le transporteur du cédant devra se soumettre aux règles de réception du stockeur.

ÉTAT GÉNÉRAL DU VÉHICULE

Chaque véhicule doit être restitué dans l'état suivant :

- Étre en état de marche, les voyants d'alerte rouges de dysfonctionnement des principaux organes du véhicule éteints (voyants d'alerte orange non inclus)
- Avoir suffisamment de carburant, le voyant de carburant éteint
- Etre utilisable en toute sécurité pour un transfert par la route, les organes de sécurité devant être en parfaite condition (p. ex. pas de freins défaillants, pneumatiques non usés jusqu'au châssis)
- Étre révisé suivant les conditions d'entretien imposées par le constructeur
- Être propre à l'extérieur et à l'intérieur afin de permettre l'évaluation des éventuels frais de remise en état
- Les ouvrants doivent être parfaitement étanches pour que le véhicule soit « hors d'eau »
- N'avoir subi aucun dommage dans sa structure (hors jupe et ailes arrière, pavillon), n'avoir subi aucun réalignement structurel ou classement VE
- Comporter l'ensemble des éléments et accessoires d'origine dès la restitution, la repose ultérieure de pièces amovibles peut être refusée par le protocole
- Ne comporter que des pièces de rechange préconisées par le constructeur
- Ne pas avoir fait l'objet d'une déclaration de vol
- Le montage pneumatique devra être conforme aux normes constructeur
- Contrôle technique valide
- Odeurs ineffaçables dans la cabine (d'origine animale, de lait caillé, chimique etc.)

À défaut d'application ou de justificatif, le véhicule pourra être refusé et/ou des frais imputés et ce, en fonction des conditions stipulées dans le protocole signé entre les parties.

EXAMEN DU VÉHICULE

IDENTIFICATION

Le véhicule est identifié par un relevé du modèle, numéro de châssis (VIN complet), immatriculation et kilométrage. Informations complémentaires concernant la présence des éléments suivants :

- Accessoires et éléments amovibles suivant le modèle ou la finition du véhicule. Exemple : Sièges additionnels, sur-tapis, cache bagage, filet, pare-vent, etc.
- Roues de secours et outils liés au changement/remise en état de la roue.

 Exemple : cric, trousse à outils, kit de réparation ou kit de gonflage, et tout élément livré avec le véhicule.
- Éléments amovibles des fonctions audio/vidéo/guidage du véhicule.

 Exemple : SD card, CD rom, téléphone, et tout élément annoncé comme étant livré avec le véhicule initialement et physiquement restitué avec le véhicule.
- Double de clé et cartes (à code) d'ouverture du véhicule.
- Notices d'utilisation et carnet d'entretien.

La procédure de restitution de certains éléments précités est indiquée dans le protocole signé entre les parties. L'évaluateur tiendra compte de ces particularités lors de son relevé, ainsi que le back office de chiffrage lors de la valorisation du devis.



REGARD DES TECHNICIENS

L'examen est statique pour la partie carrosserie du véhicule. Il se fera sur le parc de stockage dans les conditions établies par les parties.

Le technicien repère les dégâts à lumière rasante. L'estimateur identifiera les déformations, malfaçons, rayures, enfoncements, éclats, corrosions, les pièces cassées et manquantes ainsi que les défauts d'alignement.



TYPOLOGIE DES DOMMAGES RELEVÉS

Les dommages relevés sont décrits selon leur nature : éclat, rayure, enfoncement, pièce cassée, pièce manquante, malfaçon. Ils ne sont pas liés à l'usage sauf si dégradation importante.

QUALIFICATION DES DOMMAGES RELEVÉS

Les dommages sont relevés et qualifiés en fonction de leur taille et de leur nombre. Ils peuvent être valorisés, d'autres simplement notifiés comme mémo, voire non relevés en fonction des critères présentés ci-après.

TYPOLOGIE DE RÉPARATION

- Forfaits horaires: Nettoyage, destickage, réparation SR, lustrage, ...
- Temps de tôlerie suivant l'importance des dégâts et les méthodes retenues
- Temps de réparation, temps de peinture et échanges de pièces en fonction des barèmes constructeurs

Les grilles de forfaits, temps, et tarifs sont annexés au protocole.

ESSAI ROUTIER

L'essai routier permet l'appréciation du bon fonctionnement des organes mécaniques du véhicule. Les dysfonctionnements pourront faire l'objet d'une facturation, suivant les règles précisées dans le protocole. Le véhicule doit être conforme au code de la route.

Essai au ralenti - Vitesse embouteillage

- Démarrage homogène, sur tous les cylindres
- Boîte auto : vérification du verrouillage en position
 «P»surpenteetabsencededémarragerapportengagé
- Régularité fonctionnement au ralenti
- Braquageenbutéedegaucheàdroite:transmission, bras train AV, rotules, etc.
- Avertisseur ceinture de sécurité bouclée
- Sonorité mécanique
- Sonorité intérieure ambiante
- Fonctionnement de la climatisation
- Test GPS: programmation d'une destination

Phase d'accélération

- Accélération franche : test de support du groupe motopropulseur
- (silentbloc moteur), ESP, ASR (si non possible)
 Fonctionnement du système suralimentation :
- Turbo Compresseur
- Boîte de vitesses : passage de toutes les vitesses (montée, pas de craquements, synchro rapide)
- Vibrations mécaniques : moteur, transmissions, échappement, tringleries, etc.

Phase d'accélération 50-70 km/h

- Test des amortisseurs : ensemble de liaison AV & AR sur chaussées déformées ou ralentisseurs
- Bruitsauroulage:roulements,pneumatiquesdéformés
- Volant : alignement Point 0, maintien et tenue de cap - résistance du volant
- Bruits aérodynamiques : entrée d'air, sifflement
- Test de patinage embrayage entre 4° et 5° vitesse en montant et en descendant les vitesses
- TestGPS-déplacementetdéfilement de la position (présence de CD)

Phase de décélération

- Freinage progressif appuyé : efficacité, maintien en ligne, vibrations
- Test B.V:rétrograder tous les rapports jusqu'en 2^{nde}
- Test d'activation de l'ABS (vitesse de 15-20 KM/H)
- Ventilation moteur (en fin d'essai)
- En retour d'essai, à l'arrêt et depuis l'extérieur, odeurs : freins, huile, échappement



ÉLÉMENTS CONTRÔLÉS

Compartiment moteur

- Aspect général : fuites de liquide, traces d'huile, corrosion, niveaux visibles à l'œil,
- Bout de longerons, traverses de radiateur et éléments connectés
- Examen du bloc avant
- Batterie

Bloc avant

- Alignement des éléments
- Pavillon, capucine
- Pare-brise
- Capot
- Blocs optiques
- Calandre, parechoc AV
- Jupe, spoiler

Latéral gauche: extérieur

- Alignement des éléments
- Aile avant
- Passage de roue avant et garniture
- Répétiteur aile avant
- Rétroviseur
- Porte(s)
- Bas de caisse
- Panneaux latéraux
- Porte coulissante
- Brancard
- Passage de roue arrière et garniture
- Pavillon
- Baguettes et enjoliveur de toit
- Et tout élément ou pièce faisant partie intégrante du véhicule

Bloc arrière

- Pavillon
- Arrêt de charge
- Garniture de coffre/hayon
- Contrôledesouvrantsdescompartimentsintérieurs
- Garniture de coffre droit et gauche
- Garniture de sièges arrière
- Accessoires de dépannage
- Plancher de chargement

- Panneaux latéraux
- Garniture panneaux (origine, bois)
- Passage de roue
- Pavillon, capucines: freins, huile, échappement
- Alignement des éléments
- Malle/hayon
- Lunette arrière
- Feux
- Support et éclaireur de plaque
- Pare choc
- Jupe arrière
- Échappement (déformation)
- Marche pied
- Option : fonctionnement du hayon

Latéral droit : extérieur

- Alignement des éléments
- Aile avant
- Passage de roue avant et garniture
- Répétiteur aile avant
- Rétroviseur
- Porte(s)
- Bas de caisse
- Panneaux latéraux
- Porte coulissante
- Brancard
- Passage de roue arrière et garniture
- Pavillon
- Baguettes et enjoliveur de toit
- Et tout élément ou pièce faisant partie intégrante du véhicule

Roues, jantes et roue de secours

- Alignement des éléments
- Aile avant
- Enjoliveur (jante tôle)
- Taille, dimensions, lecture
 - de l'index de vitesse des pneumatiques
- Type de roue de secours
- Relevé de l'usure de la bande du pneumatique : centrale, extérieure
- Examen du flanc des pneumatiques

Sièges/lit AV & AR

- Aspect général du véhicule : odeur, propreté, taches
- Fonctionnement des ouvrants et serrures
- État des entrées et des intérieurs de portes
- Enjoliveurs des seuils, des bas de caisse. Joints de porte
- Garniture de portes, vitres
- Garniture de sol
- Fonctionnement des commandes de siège le cas échéant
- Ceinture de sécurité
- Garnitures de siège : assise, dossier et appui tête
- Rétroviseur
- Pare-brise
- Tableau de bord et console
- Ciel de pavillon, pare-soleil, rangements plafond
- Arrêt de charge

Intérieur : poste de conduite

- Contrôle des commandes
- Relevé kilométrique
- Mise en route du moteur et notification des voyants d'alerte allumés
 - Braquage des roues pour examen ultérieur des pneumatiques



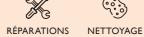






ASPECT EXTÉRIEUR DU VÉHICULE





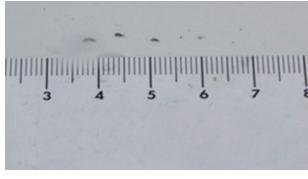




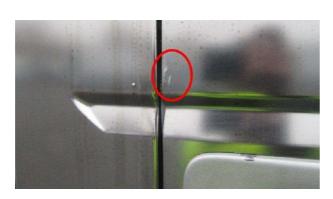


CARROSSERIE ET PIÈCES RAPPORTÉES : ÉCLATS, RAYURES, ENFONCEMENTS, MALFAÇONS ET **NETTOYAGE**

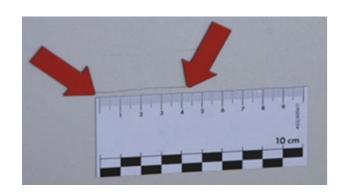




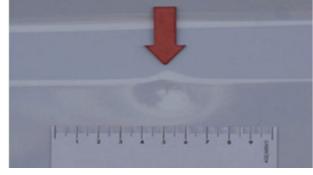




Éclat sur tranche de portes







Enfoncements de diamètre ≤ 50 mm avec peinture non altérée, hors grêle et picots positifs dans la limite de 5 enfoncements par panneau

OTHERS:

16







Légères traces, p. ex. de station de lavage

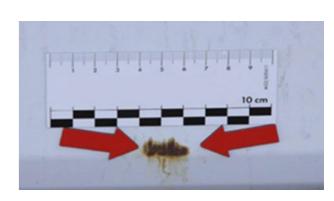
Légères rayures de la peinture au niveau des seuils de chargement

Légères différences de couleur dues à l'utilisation de différents revêtements ou matériaux de base et au vieillissement









Rayures avec oxydation, dépôt chimique ou autre non nettoyable







Éclat sur tranche de portes





Éléments non réparables, hors limite économique de réparation ou pièce échangée non conforme







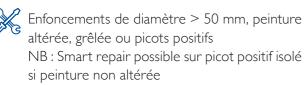




CARROSSERIE ET PIÈCES RAPPORTÉES : ÉCLATS, RAYURES, ENFONCEMENTS, MALFAÇONS ET **NETTOYAGE**





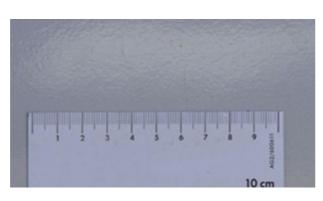




Différence de teinte suite à une réparation NB : tolérance acceptée liée au vieillissement du véhicule



Marquages publicitaires suivant la définition de la carrosserie.



Peinture refaite avec défaut « peau d'orange ». Peinture trop chargée, insuffisante, avec inclusion de particules



Traces de colle. NB : Si présence de tags ou graffitis, valorisation en temps réel du nettoyage et/ou lustrage (si nettoyage impossible, remplacer)



AUTRES:



Dommages importants dus à la pollution ou des dépôts chimiques, s'il est nécessaire de restaurer la peinture



Fortes divergences de couleur, p. ex. suite à des retouches de peinture



Réparations de peinture non professionnelles



Gros impacts de gravillons (jusqu'à la couche de fond)



Arrachement de matière et/ou déformation de la carrosserie et des pièces rapportées











RÉTROVISEURS EXTÉRIEURS, ACCÈS, PORTES, PARE-CHOCS, PROTECTIONS ANTI-ENCAS-TREMENT LATÉRALES ET ARRIÈRE, GARDE-BOUE



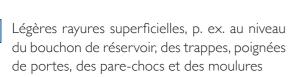




Rayures non sensibles à l'ongle et surface ≤ 45 cm² (équivalent à une carte de crédit)



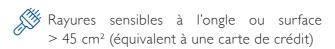




Légères rayures de la peinture au niveau des seuils de chargement









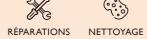




Arrachement de matière ou déformation dans la limite économique ou de faisabilité













RÉTROVISEURS EXTÉRIEURS, ACCÈS, PORTES, PARE-CHOCS, PROTECTIONS ANTI-ENCAS-TREMENT LATÉRALES ET ARRIÈRE, GARDE-BOUE





Légère rayure superficielle





Légère déformation











Rayures profondes et déformation

Arrachement de matière, pièce cassée

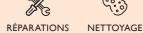




Décoloration importante due à des éléments chimiques













APPARENCE EXTÉRIEURE DU VÉHICULE, CHÂSSIS ET PASSERELLE





























Déformation du châssis (une déformation importante peut provoquer un refus de restitution)

Plaques de passerelle déformées, arrachées ou manquantes

Plaques de passerelle non sécuritaires pour le transit

Marches d'origine retirées/manquantes

Traverses déformées











VITRAGE ET ÉCLAIRAGE (FEUX AVANT ET ARRIÈRE)







Remarque : Le champ de vision est défini par une feuille format A3 positionnée à la verticale dans l'axe du volant et centrée verticalement sur le parebrise.

AUTRES:



Légères rayures sur feux arrière

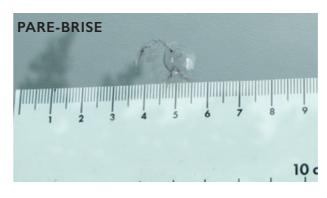


Légers impacts de gravillons sur les phares



Impacts de gravillons réparés de manière professionnelle, non situés dans le champ visuel du conducteur

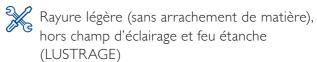


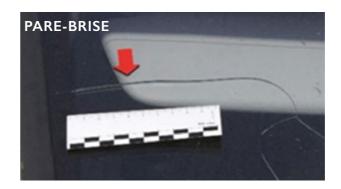


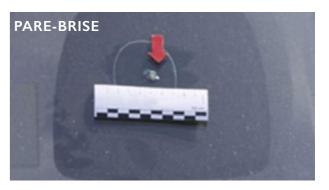










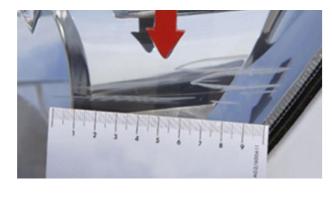


Éclats > 20 mm, nombre > 3 éclats, ou éclat dans le champ de vision, fissuré, mal monté avec malfaçon,

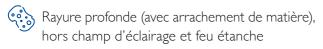
Remarque : En cas de dommage du pare-brise dans le champ de vision du conducteur, il est nécessaire de vérifier les législations locales.

VITRAGE ET ÉCLAIRAGE (FEUX AVANT ET ARRIÈRE)









Feux arrière et avant cassés

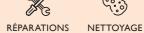




Rayure dans le champ d'éclairage, ou fissure, ou présence de condensation, ou cassé, ou fixation cassée













PNEUMATIQUES, JANTES ET ENJOLIVEURS





Pneumatiques : entaille ≤ 3 mm de profondeur (CONFORME)



Jantes et enjoliveurs: rayures superficielles multiples avec ou sans arrachement de matière

Remarque: pneumatiques pas plus anciens que la première date d'immatriculation



Pneumatiques : profondeur de fond de gorge ≥ 7 mm (CONFORME)

Remarque : La mesure de l'usure des pneumatiques est réalisée dans la rainure la plus usée du pneumatique.





Pneumatiques : entaille > 3 mm de profondeur, arrachement



Enjoliveurs : déformé, cassé, arrachement de matière ou manquant





- Pneumatiques : profondeur de fond de gorge < 7 mm Remarque: La mesure de l'usure des pneumatiques est réalisée dans la rainure la plus usée du pneumatique.
- Présence de pneumatiques de manufacturiers différents sur un même essieu
- Les tailles et indices constructeurs ne sont pas respectés
- Un pneumatique est rechapé ou retaillé



- Bridgestone, Michelin, Pirelli, Goodyear et Continental
- Marques de pneumatiques appartenant aux groupes de pneumatiques susmentionnés p. ex. Le groupe de pneumatiques Continental inclut les marques suivantes : Uniroyal, Semperit, Barum, Viking, Mabor

(Toutes les marques produites en Chine, Inde ou Vietnam ne sont pas acceptées)

PNEUMATIQUES, JANTES ET ENJOLIVEURS





Sur jante acier : bord d'accroche légèrement déformé



- Voile de jante déformé, jante non conforme. Valorisation d'un contrôle de géométrie pour vérifier l'état sécuritaire du véhicule
- Fissures, déformations, forte perte de matière, dommages de peinture importants sur les jantes
- Corrosion importante sur les jantes et pneumatique de profil tout terrain ou hiver





HABITACLE





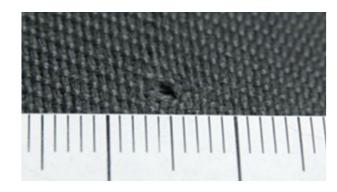






SELLERIE, REVÊTEMENTS DE PLANCHER, CACHES, GARNITURES ET CIEL DE PAVILLON





Brûlure ≤ 3 mm et sans perforation de la coiffe

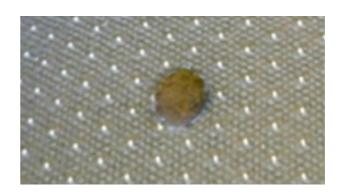


Légères salissures pouvant être éliminées par un nettoyage chimique réalisé par un professionnel



- Légères décolorations liées aux rayons du soleil
- Habillage de cloison intérieure déchirée derrière siège conducteur







Brûlure > 3 mm ou perforation ou déchirure de la coiffe sans détérioration de la mousse













Garnitures en tissu et plastique : déchirure, perforation > 5 mm, taches indélébiles

SELLERIE, REVÊTEMENTS DE PLANCHER, CACHES, GARNITURES ET CIEL DE PAVILLON













Fortes salissures, taches et odeurs nécessitant un nettoyage chimique réalisé par un professionnel.



Équipements ou garnitures manquants













TABLEAU DE BORD, VOLANT, INSTRUMENTS, SYSTÈMES DE COMMANDE, CHAUFFAGE, VENTILATION, CLIMATISATION, CLIMATISEUR AUTONÓME, **CHAUFFAGE D'APPOINT**











Traces d'usure sur le tableau de bord, les instruments de bord et le volant







Légères décolorations liées aux rayons du soleil



Légères salissures pouvant être éliminées par un nettoyage chimique réalisé par un professionnel













Éléments de commande, éléments de sièges ou garnitures manquantes, cassées ou percées



Systèmes, ceinture de sécurité, commande du siège, affichages et visuels non fonctionnels



Rayures sur le combiné d'instruments et autres visuels ou trous situés dans le champ de vision

AUTRES:



Traces de carbonisation



Fortes décolorations



Filtres encrassés



Gaine de volant abîmée



STRUCTURES ADDITIONNELLES











CHÂSSIS AUXILIAIRE DE CAISSE MOBILE













Signes d'usure propres à l'usage prévu











- Ruptures et déformations
- Butées considérablement déformées et cassées
- Verrous tournants cassés

REMARQUE:

Une déformation importante peut provoquer un refus de restitution.











SPOILERS DE CABINE ET CARROSSERIE EN CAISSON







Capucine et déflecteur : rayure légère dans le respect de l'esthétique du véhicule

Panneaux latéraux : rayure légère avec arrachement de matière ≤ 20 cm

AUTRES:



Barres cyclistes : rayure légère

Portes latérales et arrière : déformations légères : temps de réparation ≤ I h

Plancher : déformations légères, usure superficielle

Pavillon : déformations légères dans le respect de l'esthétique du véhicule

Capitons et tringles : moquette déchirée ou décollée





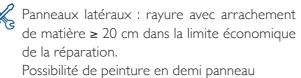


Capucine et déflecteur : dans la limite économique de la réparation











Panneaux latéraux bois : support bois endommagé ≥ 20 cm

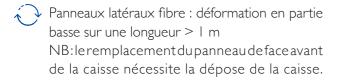


Profilés de rive de caisse : déformations dans la limite économique de la réparation

SPOILERS DE CABINE ET CARROSSERIE EN CAISSON









Profilés de rive de caisse : déformations hors limite économique de la réparation, perforations, arrachement d'une partie du profilé



Barres cyclistes : déformation dans la limite économique de la réparation



Hayon élévateur : déformations du plateau dans la limite économique de la réparation





Barres cyclistes : déformation hors limite économique de la réparation









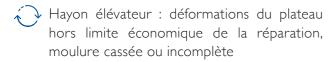




CARROSSERIE EN CAISSON









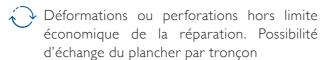
Portes latérales et arrière : portes pliées aux points d'ancrage des charnières, cassées, perforées, ou hors limite économique de la réparation



Portes latérales et arrière : déformation importante : temps de réparation > 1 h dans la limite économique de la réparation, fermeture non étanche

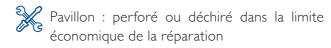


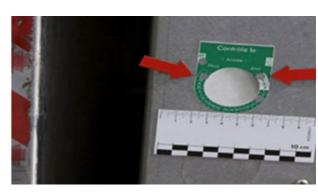
Plancher : déformations ou perforations dans la limite économique de la réparation











Hayon élévateur : dates de contrôle périmées





Pavillon : cadre endommagé, peausserie hors limite économique de la réparation



Capitons et tringles: tringles et capitons déformés dans la limite économique de la réparation



Capitons et tringles : tringles, fixations, capitons manquants ou déformés hors limite économique de la réparation











CORPS DU PLATEAU









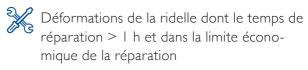
Rayure légères, déformations de la ridelle dont le temps de réparation ≤ | h



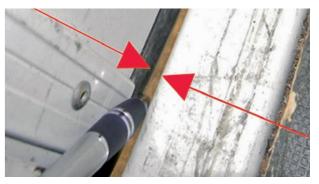


















Trace de béton ou produit chimique dont la superficie ≥ ¼ de la superficie de la benne

Trace de béton ou produit chimique sur le dos cabine













BÂCHES











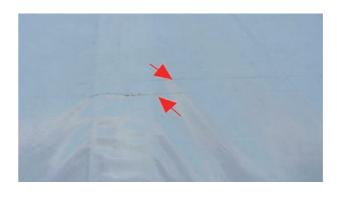
- Légères rayures de surface (éliminables par nettoyage)
- Légers dommages dus à la pollution
- Légères traces, p. ex. de station de lavage





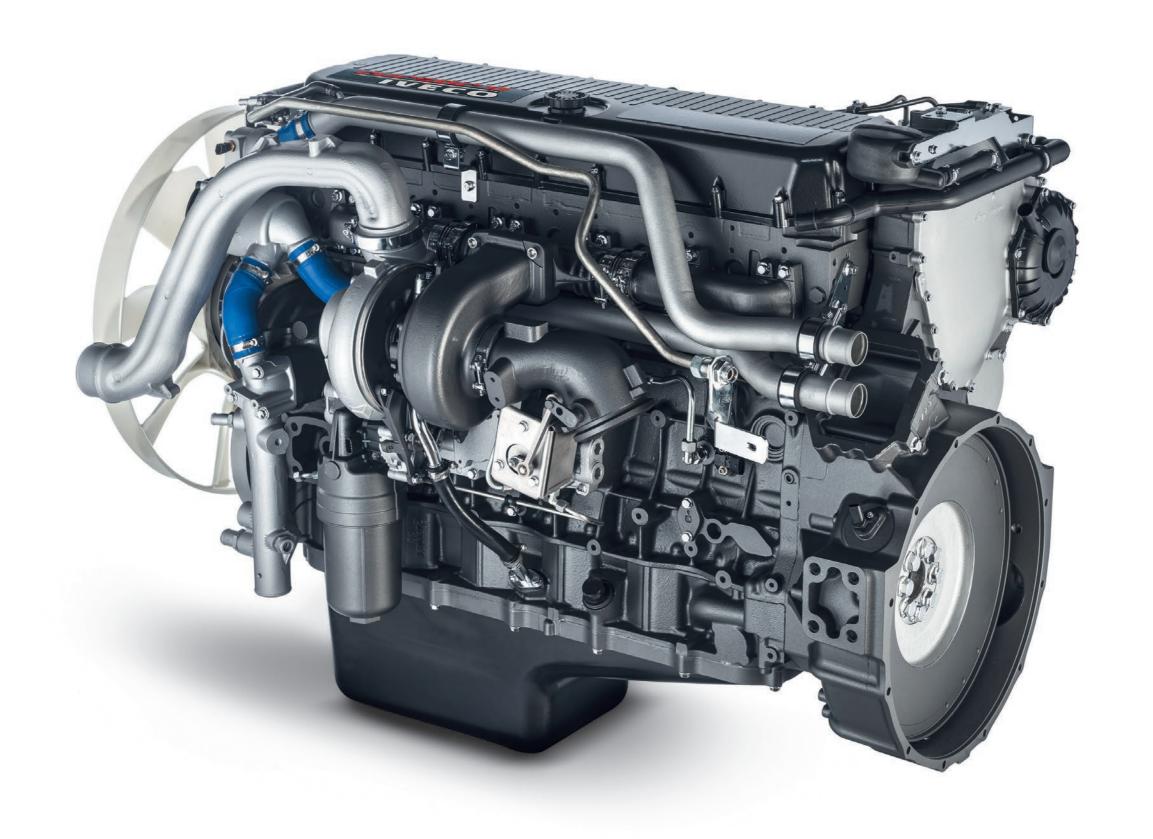








- Rayures profondes jusqu'au textile
- Éraflures avec abrasion importante
- Dommages importants dus à la pollution
- Décolorations marquées
- Réparations non professionnelles
- Déchirures de la bâche, des œillets ou crochets
 - Adhésifs publicitaires ou résidus d'adhésifs, restes de colle



TECHNIQUE DU VÉHICULE











CHAÎNE CINÉMATIQUE, DIRECTION, CHÂSSIS, SUSPENSION, ORGANES, ORGANES ANNEXES







Signes d'usure n'altérant pas la sécurité routière



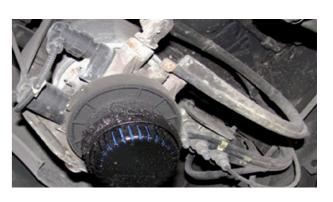




Légères traces d'huile (absence de gouttes)









Toutes les fuites au niveau du moteur, de la boîte de vitesses et du différentiel, de la suspension hydraulique et des amortisseurs







Fuites au niveau du boîtier de direction et de la pompe de direction assistée

AUTRES:

Fissures dans les soufflets de suspension et soufflets d'arbre de transmission

Ressorts cassés

Tous les signes d'usure décelables par un contrôle visuel et préjudiciables pour la sécurité routière

Éléments d'essieu, de suspension et de châssis endommagés par des chocs

Barres d'accouplement/bras transversaux etc. usés

Bruits anormaux au niveau du moteur, de la boîte de vitesses, du différentiel et de la chaîne de transmission













SYSTÈME D'ÉCHAPPEMENT











État conforme au contrôle technique











Présence de fuites
Rouille









61





Dommages dus à des chocs externes



Équipements manquants, p. ex. sorties d'échappement arrachées ou déformées











SYSTÈME DE FREINAGE











État normal et conforme à l'âge et au kilométrage du véhicule Épaisseur des plaquettes de frein > 30 %



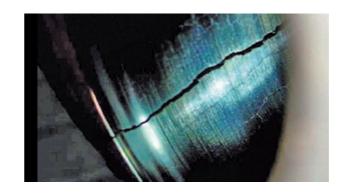








Disques de frein rouillés, rodés, usés









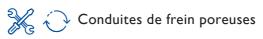
Non conforme au code de la route et non valide au contrôle technique

AUTRES:



Garnitures de frein usées

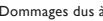












Dommages dus à un stationnement prolongé











RÉSERVOIR CARBURANT









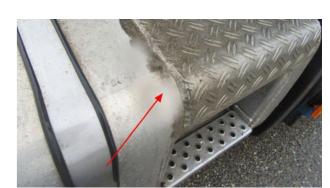
Rayures mineures sur le réservoir de carburant



Très légères, pas plus de 10 mm de diamètre, déformation du réservoir de carburant sans bords tranchants pouvant provoquer des fuites et menacer le bon fonctionnement du réservoir





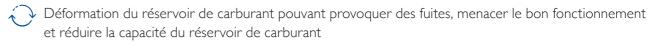












- Réparations par soudage et ou rustines non acceptées
- Dommages aux fixations du réservoir de carburant non acceptés
- Bouchon incorrect du réservoir de carburant
- Toutes modifications dans le but de changer la forme et le volume (capacité) du réservoir de carburant (seuls les réservoirs de carburant d'origine sont acceptés)
- Déformation fragilisant le réservoir de carburant

AUTRES

ÉQUIPEMENT STANDARD ET DOCUMENTATION, MAINTENANCE, RÉVISIONS





Afin d'éviter tous frais et coûts supplémentaires, vérifiez avant la restitution du véhicule que toutes les pièces et documents appartenant au véhicule sont complets. Vous pouvez à cet effet vous appuyer sur la liste suivante :

- Livret de service
- / Manuel de bord/manuel d'utilisation
- Attestation d'immatriculation
- Roue de secours ou compresseur et produit de gonflage
- CD/DVD de navigation
- Carte à code de la radio (le cas échéant)
- / Clé et double de clé ou carte à code le cas échéant
- / Télécommande avec clé
- Carte(s) réservoir(s)
- Carte(s) de service
- / Pneumatiques (jeu de pneumatiques été et hiver)
- / Attelage remorque avec clé
- Contrôle technique valide
- Tachymètre
- / Auxiliaire
- / Documents d'immatriculation

DIRECTIVES POUR LE RETOUR DES VÉHICULES

AVANT-PROPOS

Les activités d'entretien doivent être effectuées conformément aux exigences de la loi, aux directives des accords d'entretien et de réparation ou de tout autre accord de service, le cas échéant, et au Manuel de l'utilisateur lyeco.

Il est toujours recommandé d'effectuer l'entretien du véhicule conformément à la législation en vigueur et aux instructions recommandées par le constructeur, et d'utiliser les programmes officiels d'entretien et de réparation IVECO qui garantissent toujours une efficacité maximale, car ils fournissent les véhicules avec des pièces de rechange d'origine et par l'utilisation d'une main-d'œuvre qualifiée.

Vous trouverez ci-dessous la liste des documents à produire lors de la restitution du véhicule selon les différents cas possibles:

SI LE VÉHICULE BÉNÉFICIE D'UN CONTRAT D'ENTRETIEN AVEC IVECO ET QUE LES INTERVENTIONS SONT EFFECTUÉES DANS UN ATELIER AGRÉÉ DU RÉSEAU IVECO

Aucun document n'est requis

SI LE VÉHICULE NE BÉNÉFICIE PAS D'UN CONTRAT D'ENTRETIEN AVEC IVECO

Lorsque les interventions d'entretien sont effectuées aux frais du client dans un atelier agréé du réseau lveco

Le carnet de garantie avec les données et le cachet de l'entretien effectué dans l'atelier agréé IVECO

En alternative:

- La facture émise par l'atelier agréé IVECO, avec les informations relatives à:
- / données d'entretien
- ✓ les références uniques au véhicule (VIN ou plaque d'immatriculation) et le kilométrage au moment de l'intervention.
- ✓ liste des composants, lubrifiants et fluides (avec la référence lveco ou la référence de leur équivalent en cas de matériaux non originaux) utilisés
- ✓ liste des opérations d'entretien effectuées

Lorsque les interventions d'entretien sont effectuées aux frais du client dans un atelier qui ne fait pas partie du réseau agréé IVECO

- La facture émise par l'atelier, avec les informations relatives à:
- / données d'entretien
- ✓ les références uniques au véhicule (VIN ou plaque d'immatriculation) et le kilométrage au moment de l'intervention
- ✓ liste des composants, lubrifiants et fluides (avec la référence lveco ou la référence de leur équivalent en cas de matériaux non originaux)
- / liste des opérations d'entretien effectuées

Lorsque les interventions d'entretien sont effectuées aux frais du client dans ses ateliers internes

- Les factures d'achat des matériaux utilisés (composants, lubrifiants et fluides) originaux ou équivalents, dont les données d'achat sont antérieures ou concomitantes à celles de l'intervention d'entretien
- L'ordre interne qui signale que l'intervention d'entretien a été effectuée sur un véhicule spécifique avec des références uniques à la date de l'entretien et au véhicule (VIN ou plaque d'immatriculation) et au kilométrage au moment de l'intervention

QUESTION FRÉQUENTES

I. Quel est le processus de retour du véhicule?

Vous serez contacté au moment opportun par lettre ou par email afin de vous rappeler les consignes de retour du véhicule et d'avoir le temps de préparer le véhicule conformément au contrat.

Une inspection préliminaire est offerte aux frais d'IVECO approximativement trois mois avant la date de retour du véhicule. Le but de l'inspection préliminaire est de vous informer sur le statut du véhicule et ses dommages dans le but de vous donner le temps nécessaire pour le réparer avant le retour du véhicule. À cette occasion, l'inspection finale sera effectuée en fonction des lignes directrices de retour des véhicules.

L'estimation des dommages sera effectuée par un tiers.

Lieu de retour : le véhicule doit être retourné à l'emplacement défini en respectant les conditions de retour.

2. Comment procéder en cas d'extension de contrat ou d'intérêt d'achat du véhicule ?

IVECO vous contactera au moment opportun avant l'expiration du contrat pour vous informer des différentes alternatives possibles : achat du véhicule ou extension de contrat. Si vous êtes intéressé par une prolongation du contrat en cours ou par la possibilité d'acheter le véhicule, vous pouvez contacter IVECO ou votre concessionnaire dans les 3 à 6 mois précédant l'expiration de votre contrat. Dans le cas d'une extension de contrat, la période et le kilométrage seront demandés par votre référent commercial pour le calcul de votre extension d'offre.

3. Quand dois-je rendre le véhicule?

À la date convenue avec IVECO ou au plus tard le dernier jour du contrat en conformité avec les conditions de retour.

4. Que se passe-t-il si je retourne le véhicule après la date d'échéance du contrat ?

Des frais seront facturés si le véhicule est rendu après la date de retour convenue dans le contrat.

5. Que se passe-t-il si le véhicule ne respecte pas les conditions de retour ?

Des frais seront facturés pour les réparations nécessaires afin de respecter les conditions de retour, à moins que le niveau des dommages dépasse le seuil autorisé indiqué dans le contrat de rachat.

6. Que se passe-t-il si je ne suis pas d'accord avec les réparations facturées ?

L'évaluation par un expert indépendant est définitive ; si vous n'êtes pas d'accord, vous pouvez demander votre propre évaluation par un expert indépendant à vos frais dans les 2 semaines suivant la date d'information de l'évaluation.

OPTIONS DE CONTRAT

EXTENSIONS DU CONTRAT

Si vous souhaitez prolonger votre contrat, veuillez contacter le centre OK TRUCKS de votre région ou demander à parler au département des véhicules d'occasion.

RETOUR DU VÉHICULE

Si nous ne recevons pas de demande de prolongation du contrat, nous présumons que les marchandises nous sont retournées à la date de fin de contrat préalablement convenue.

Ces lignes directrices de retour des véhicules sont disponibles sur le site www.oktrucks.fr



ANNEXE AUX LIGNES DIRECTRICES DE RETOUR DES VÉHICULES – VÉHICULES GNC ET GNL



Après l'expertise

Les capots de protection des bouteilles de GNC déposés pour permettre l'inspection par l'expert doivent être reposées par le client avant de déplacer le véhicule vers son lieu de stationnement.



SOMMAIRE

ADMINISTRATIF ET MARQUAGES	74
RÉSERVOIR GNL	76
ÉTRIERS DE FIXATION ET BANDES POUR RÉSERVOIR DE GNL	78
CONDUITES RIGIDES POUR RÉSERVOIR DE GNL	80
SOUPAPES DE SÛRETÉ	82
BOUTEILLES DE GNC	84
CAPOT DE PROTECTION DES BOUTEILLES DE GNC	86
ÉTRIERS DE FIXATION ET BANDES POUR BOUTEILLES DE GNC	88
CONDUITES RIGIDES POUR BOUTEILLES DE GNC	90
BOÎTIER DE PROTECTION DE L'ORIFICE DE REMPLISSAGE DE GNC	92
INSPECTION DU RÉSERVOIR DU CHAUFFAGE AUTONOME	94
SYSTÈME D'ÉCHAPPEMENT LNG/CNG	96

75

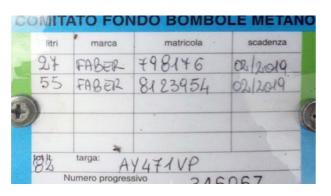
ADMINISTRATIF ET MARQUAGES











Présence d'un certificat de validité à jour et lisible pour le réservoir de GNL et la bouteille de GNC.







Marques d'identification d'origine du réservoir de GNL et de la bouteille de GNC absentes ou illisibles —> facturer le remplacement du réservoir de GNC / GNL par un neuf.

Validité non conforme et absence de certificat de validité à jour pour les réservoirs → facturer le coût fixe de 1500 € hors taxes pour le certificat gaz.

Remarque : Pour les réservoirs de GNL, aucune procédure unifiée au niveau européen n'est encore définie pour la requalification périodique après 10 ans. La date de validité des marques d'identification d'origine doit être vérifiée.

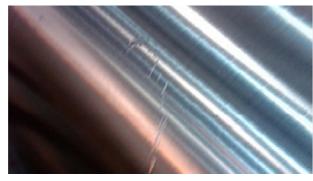
RÉSERVOIR GNL











Le réservoir de GNL doit être rendu en bon état, comme indiqué dans les figures.

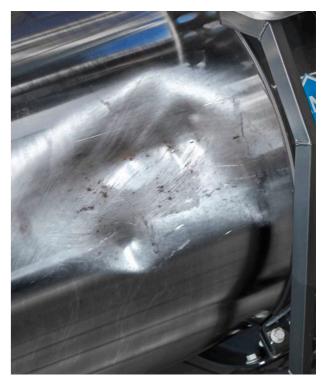
Légende











Marques de réparations du réservoir -> facturer le remplacement du réservoir.

Réservoir percé -> facturer le remplacement du réservoir.

Bosse sur l'enveloppe extérieure :

- Profondeur de déformation maximale <= 7 mm sans traces de gel ou d'exsudation → remarque sans facturation du dommage (remarque dans le rapport d'expert).
- Profondeur de déformation > 7 mm → facturer le remplacement du réservoir.

Bosses sur la tête arrière ou sur l'enveloppe de protection → facturer le remplacement du réservoir.

Rayures en surface sur l'enveloppe extérieure -> remarque sans facturation du dommage.

Tout point visible de glace ou de gel sur l'enveloppe extérieure ou les têtes (à l'exclusion de l'articulation et de sa tuyauterie montée) -> facturer le remplacement du réservoir.

Bosses, fissures, fentes ou fuites visibles au niveau des cordons de soudure ou sur les composants soudés -> facturer le remplacement du réservoir.

Toute fissure, fente ou fuite visible sur l'enveloppe extérieure, la tête arrière ou l'enveloppe de protection -> facturer le remplacement du réservoir.

Endommagement de l'orifice de remplissage ou de la vanne de purge -> facturer le remplacement des composants.

Inspecter l'orifice de pompage de la pompe et le bouchon pour vérifier l'absence de dommage ou de tentative d'altération. Le bouchon demi-rond doit être intact et fixé au réservoir. S'il est absent \rightarrow facturer le remplacement du réservoir.

ÉTRIERS DE FIXATION ET BANDES POUR RÉSERVOIR DE GNL





Le réservoir de GNL doit être rendu en bon état, comme indiqué dans la figure.

Vérifier que les étriers et les bandes sont présents et serrés correctement.

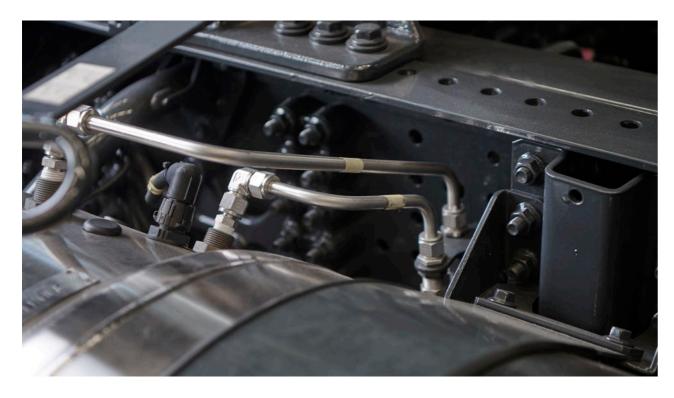




Rouille, bosses, ruptures et/ou rayures -> facturer le remplacement des étriers et des bandes.

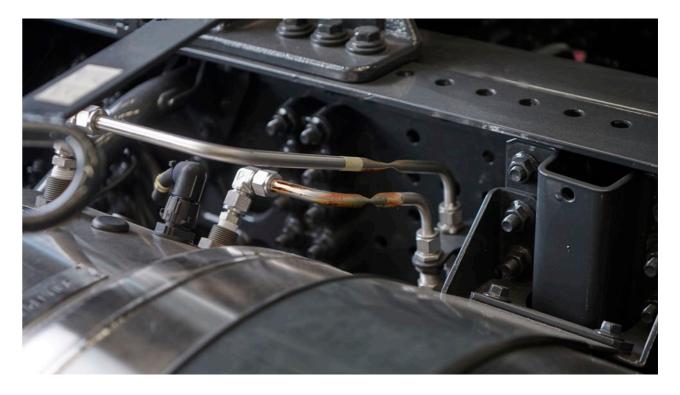
CONDUITES RIGIDES POUR RÉSERVOIR DE GNL





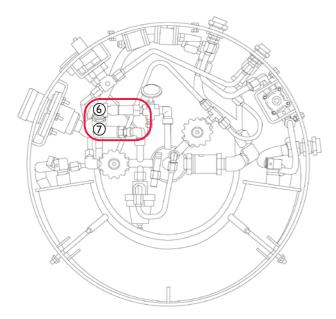
Le réservoir de GNL doit être rendu en bon état, comme indiqué dans la figure.





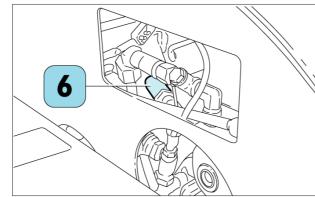
Rouille, bosses, ruptures et/ou rayures -> facturer le remplacement des conduites rigides.

SOUPAPES DE SÛRETÉ













Remarque importante : Le plan de maintenance prévoit le remplacement obligatoire des soupapes de sûreté primaire et secondaire de tous les réservoirs de GNL 5 ans après la date de fabrication ; en cas de retour du véhicule 5 ans ou plus après la date de début du contrat, le client doit s'assurer que les soupapes de sûreté primaire et secondaire ont été remplacées avant de retourner le véhicule à IVECO.

Vérifier la présence du bouchon rouge sur la soupape de sûreté secondaire → facturer le remplacement de la soupape de sûreté primaire.



BOUTEILLES DE GNC







Les bouteilles de GNC doivent être rendues en bon état, comme indiqué dans les figures.







Signes de réparation de la bouteille de GNC \rightarrow facturer le remplacement de la bouteille de GNC.

Trous dans la bouteille de GNC -> facturer le remplacement de la bouteille de GNC.

Bosses sur la bouteille de GNC :

sans détachement de métal et si la profondeur maximale de la déformation est \leq 1,6 mm et \leq à 50 mm de diamètre/longueur \rightarrow remarque sans facturer le dommage.

Détachement de métal ou profondeur maximale de la déformation > 1,6 mm et > 50 mm de diamètre/longueur -> facturer le remplacement de la bouteille de GNC.

Coupures/rayures/entailles/abrasions sur la bouteille de GNC :

Profondeur du dommage <= 0,25 mm → remarque sans facturation du dommage.

Profondeur du dommage > 0,25 mm → facturer le remplacement de la bouteille de GNC.

Corrosion, creux, lignes de corrosion causées par un produit chimique, oxydation ou rouille du matériau : Profondeur du dommage <= 0,25 mm -> remarque sans facturation du dommage.

Profondeur du dommage > 0,25 mm → facturer le remplacement de la bouteille de GNC.

Fuite de gaz d'une bouteille de GNC ou d'un composant, due à un défaut -> facturer le remplacement de la bouteille de GNC ou du composant.

Bosse/gonflement visible de la bouteille de GNC -> facturer le remplacement de la bouteille de GNC.

Traces permanentes d'attaque chimique/décoloration permanente, perte de matériau de la bouteille de GNC -> facturer le remplacement de la bouteille de GNC.

Traces permanentes de carbonisation/de suie/noircissement/décoloration, marques d'incendie ou d'exposition à une chaleur excessive d'une zone de la bouteille de GNC -> remplacement de la bouteille de GNC.

Remarques : Stralis NP est fabriqué uniquement avec une bouteille de GNC-I en acier.

CAPOT DE PROTECTION DES BOUTEILLES DE GNC







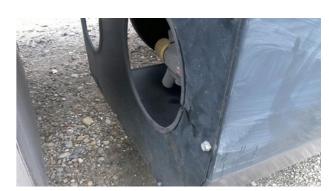


Les bouteilles de GNC doivent être rendues en bon état, comme indiqué dans les figures.

Les bosses, déformations, traces de rouille et/ou rayures qui n'affectent pas la fonctionnalité et la sécurité sont admises.











Bosses et déformations visibles qui affectent la fonctionnalité et/ou la sécurité

replacement des capots de protection.

Rouille, ruptures et/ou rayures qui affectent la fonctionnalité et/ou la sécurité

→ facturer le remplacement des capots de protection.

Si les capots sont absents → facturer leur remplacement.

ÉTRIERS DE FIXATION ET BANDES POUR BOUTEILLES DE GNC

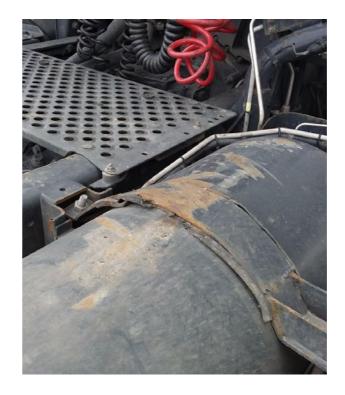




Les bouteilles de GNC doivent être rendues en bon état, comme indiqué dans la figure.

Vérifier que les étriers sont présents et serrés correctement.



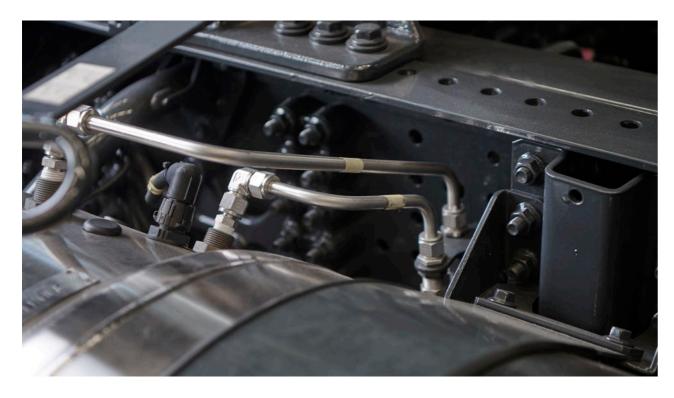




Rouille, bosses, ruptures et/ou rayures -> facturer le remplacement des étriers et des bandes.

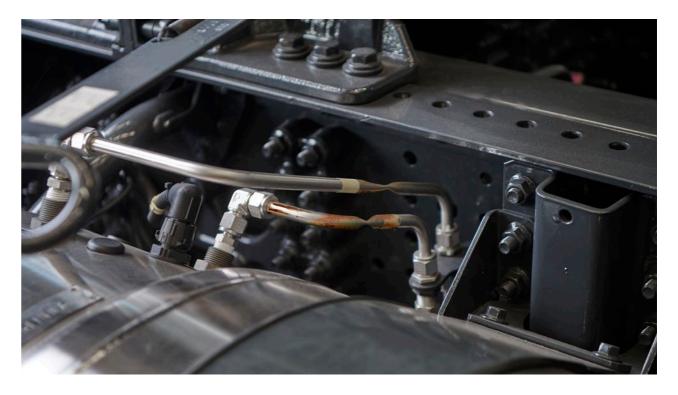
CONDUITES RIGIDES POUR BOUTEILLES DE GNC





Les bouteilles de GNC doivent être rendues en bon état, comme indiqué dans la figure.





Rouille, bosses, ruptures et/ou rayures -> facturer le remplacement des conduites rigides.

BOÎTIER DE PROTECTION DE L'ORIFICE DE REMPLISSAGE DE GNC







Rouille sur le boîtier de protection de l'orifice de remplissage -> remarque sans facturation du dommage.





Clé du boîtier de protection absente, orifice de GNC ou manomètre endommagé -> facturer le remplacement du boîtier complet.

INSPECTION DU RÉSERVOIR DU CHAUFFAGE AUTONOME





Le réservoir de chauffage autonome doit être rendu en bon état, comme indiqué dans les figures.





Clé du réservoir de chauffage autonome absente → facturer le remplacement de la clé.

Ruptures sur le réservoir de chauffage autonome -> facturer le remplacement du réservoir de chauffage autonome.

L'indicateur de niveau présente de l'eau -> facturer le remplacement du réservoir de chauffage autonome.

SYSTÈME D'ÉCHAPPEMENT LNG/CNG









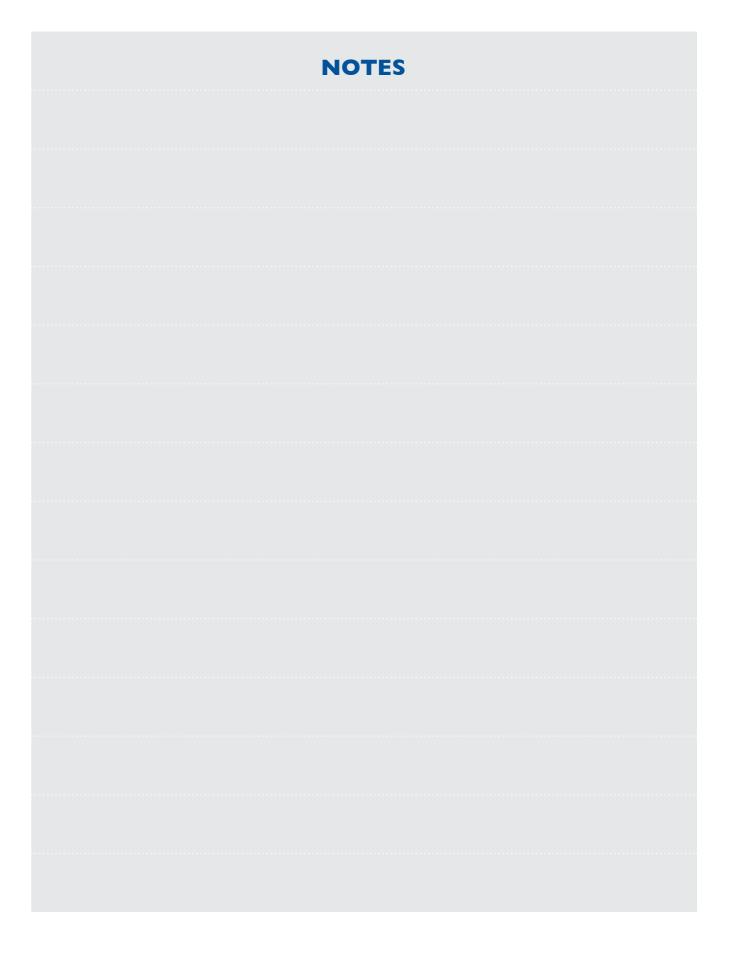
Utilisation normale acceptée.





Les éléments suivants ne sont pas acceptés : tuyaux cassés, isolation thermique déteriorée, rayures profondes dans le matériel, bosses qui réduisent le diamètre du tuyau.

NOTES		





www.oktrucks.fr



